

18ème TROPHEE DE CHAMBERY

Coupe régionale de la Ligue Rhône - Alpes

Samedi 11 Février et Dimanche 12 Février 2012
A la patinoire de Chambéry Métropole de Buisson Rond

Mesdames et Messieurs les Présidents de Club,

Nous avons le plaisir de vous inviter au 18^{ème} Trophée de Chambéry.

Chaque club ne pourra inscrire plus de **25 patineurs par équipe.**

Pour un meilleur déroulement de l'épreuve, celle-ci sera limitée à **200 participants, inscrits dans l'ordre de réception des inscriptions.**

Nous avons rajouté la catégorie « **toute première compétition** », incluse dans la **catégorie1**, mais ces patineurs auront un classement à part. **Bien préciser première compétition.**

Le montant des droits d'inscription est de **35€** par concurrent

Vous pouvez pré inscrire vos patineurs par mail

Le bulletin d'inscription dûment signé par le Président sera accompagné du chèque correspondant, à l'ordre du CSG Chambéry et envoyé au plus tard le 5 Janvier 2012, date de clôture des inscriptions à

Michel BERTON

71 Chemin de la Tessonnière d'en bas 73290 La Motte Servolex
Tél, Rép : 04 79 69 29 95 portable : 06 09 78 46 00 – 06 15 88 31 26

Email : michel.berton@orange.fr

Il est impératif que les inscriptions comportent la date de naissance et le niveau de médaille. Les fiches de contenu de programme de chaque patineur devront nous parvenir au plus tard le 05 Février 2012.

Le club se réserve le droit de **diviser ou regrouper les sous catégories d'âge selon le nombre de participants.**

Chaque concurrent devra être en possession le jour de la compétition de son CD portant son nom et prénom et celui du club, de sa licence et de son carnet de classement. Il devra être présent à la patinoire au moins 45 minutes avant l'heure de passage de sa catégorie.

En cas de forfait, aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat d'hospitalisation.

Attribution du Trophée de Chambéry : Le classement des clubs s'effectuera en additionnant les points obtenus dans chaque catégorie pour les filles et les garçons. Il sera attribué à chaque concurrent ayant fait un podium le nombre de points suivants (1^{er} :3 points, 2^{ème} :2 points et 3^{ème} :1 point). Le club dont les concurrents auront totalisé le plus grand nombre de points se verra attribuer le 18 ème Trophée de Chambéry. Après trois victoires consécutives, le challenge sera définitivement acquis

Comme le règlement l'autorise, le tirage au sort sera fait en mode aléatoire par ordinateur le mercredi précédant la compétition.

Après le tirage au sort aucun remboursement ne sera effectué en cas de forfait

En espérant vous accueillir dans notre patinoire, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, nos salutations sportives.

Le Bureau du Club